

Les différentes étapes de la création d'entreprise



● 1re étape : la naissance de votre idée

- Vérifiez votre volonté et votre capacité à créer votre entreprise : quels sont vos points forts et points faibles ?
- Trouvez et précisez votre idée : recueil de documentation et de conseils sur votre activité, définition des produits ou services, clients potentiels...

● 2e étape : la construction de votre projet

● sur le plan commercial :

- Étudiez votre marché : concurrents, produits ou services, prix, clients, coûts d'implantation
- Préparez vos actions commerciales : publicité, catalogues, dépliants en chiffrant leurs coûts
- Analyser vos compétences commerciales : êtes-vous un bon vendeur ? un bon acheteur ?

● sur le plan financier :

- Évaluez vos recettes, vos coûts de production et votre bénéfice
- Construisez votre dossier financier : apports financiers, plan de financement de départ, trésorerie satisfaisante, seuil de rentabilité

● sur le plan juridique :

- Choisissez votre statut juridique
- Analysez les incidences sociales, fiscales et patrimoniales qui en découlent

Vous décidez de concrétiser votre projet

● 3e étape : la création de votre entreprise

Effectuez les démarches suivantes :

1 - Dénomination et/ou nom commercial

Recherche d'antériorité à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)

2 - Siège social

Plusieurs possibilités : domicile, bail commercial, société de domiciliation et pépinière d'entreprises



Entreprise individuelle : passez directement au point **numéro 8**

Société: **3 - Rédaction des statuts**

4 - Dépôt du capital : en banque, chez un notaire ou à la caisse des dépôts et consignation (le déblocage des fonds se fera sur présentation de l'extrait du registre du commerce)

5 - Signature des statuts : (Pensez à annexer la liste des actes accomplis par les fondateurs au nom de la société)

6 - Publication au Journal habilité aux annonces légales dans le département du siège social - coût 100 à 150 euros minimum (attention aux mentions obligatoires)

7 - Enregistrement des statuts au Centre des Impôts dans le mois qui suit la signature (gratuit)

8 - Immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) environ 62,19 euros pour une entreprise individuelle (71,52 euros pour les personnes mariées sans contrat) et 83,96 euros pour une société (à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de Narbonne, prix différents si achat ou location gérance du fonds de commerce)

9 - Dépôt du dossier de demande d'ACCRE : le jour de l'immatriculation au CFE ou dans les 45 jours suivant le dépôt de demande d'immatriculation (dossier transmis par le CFE à l'URSSAF et aux organismes sociaux)

10 - Obtention de l'extrait du registre du commerce (indiquant le numéro de SIREN, SIRET et code NAF), permettant d'établir des factures, de signer des contrats avec la Poste, le téléphone, les assurances...

● 4e étape : le démarrage de votre activité

● Effectuez vos premières actions commerciales :

- lancez votre plan d'actions commerciales : recherche de nouveaux clients, nouveaux produits, analyse des causes d'éventuels écarts entre les recettes prévues et réalisées
- assurez votre production en terme de délai et de qualité

● Comparez vos résultats avec vos prévisions en matière de trésorerie, prix de revient, stock, relations avec vos fournisseurs et votre banquier, réalisez les tableaux de bord de pilotage et de gestion de l'entreprise

● Préparez l'avenir :

- observation de la concurrence, informations de l'évolution des secteurs d'activité, préparation d'un plan de développement

